



Congrès des peuples autochtones

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Problèmes de logement des Autochtones en milieu urbain

Congrès des peuples autochtones
867, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1K 3B1
Tél. : 1-613-747-6022

Personne-ressource : Patrick Snider, conseiller principal en politiques
p.snider@abo-peoples.org

Le 23 avril 2020

Le Congrès des peuples autochtones (CPA) est l'une des cinq organisations autochtones nationales reconnues par le gouvernement du Canada. Fondé en 1971 sous le nom de Conseil des autochtones du Canada (CAC), cet organisme a été créé à l'origine pour représenter les intérêts des Métis et des Indiens non inscrits. Réorganisé et renommé en 1993, le CPA a élargi son électorat pour inclure tous les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuits du Sud vivant hors réserve, et sert de porte-parole national pour ses dix organisations affiliées provinciales et territoriales.

En ce qui concerne l'étude

Que, reconnaissant que près de 80 % des Peuples autochtones du Canada vivent dans des collectivités urbaines, rurales et nordiques; que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude et formule des recommandations sur les défis et les obstacles systémiques que doivent surmonter les Peuples autochtones et les fournisseurs de logements aux Autochtones des régions urbaines, rurales et nordiques du Canada; que cette étude soit axée sur les fournisseurs des régions urbaines, rurales et nordiques et qu'elle vise à trouver les failles des politiques actuelles des gouvernements fédéraux pour ce qui est de lutter contre l'itinérance et de régler la difficile crise du logement que connaissent les Autochtones des régions urbaines, rurales et nordiques, et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Recommandations

- Dans le budget de 2020, consacrer cinq millions de dollars sur trois ans à l'élaboration d'une stratégie commune avec le CPA et 100 millions de dollars par an à la construction de logements pour les Autochtones en milieu urbain et rural, à des prix abordables et accessibles aux familles des Autochtones hors réserve, des Indiens non inscrits, des Métis et des Inuits du Sud.
- Créer une stratégie de logement hors réserve pour soutenir les programmes de logement communautaires dirigés par les Autochtones.
 - S'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles afin de garantir un soutien global de la qualité.
- Soutenir les organisations hors réserve et d'Indiens non inscrits pour mettre en relation les itinérants, les personnes âgées et les populations vulnérables avec les services de logement appropriés.
- Veiller à ce que les organisations de services de logement prévoient :
 - une formation anti-discrimination pour les fournisseurs de services;
 - des ressources en matière de santé mentale;
 - une intégration avec d'autres institutions, comme la planification des libérations de prison;
 - des ressources dédiées aux populations vulnérables.

Principales statistiques

- Un citoyen autochtone sur 15 vivant en milieu urbain deviendra un sans-abri, comparativement à un citoyen sur 128 dans la population générale.
- Chez les ménages autochtones, 18 % ont un besoin impérieux de logement, comparativement à 12 % des ménages non autochtones. Le besoin impérieux de logement est un terme utilisé pour décrire les ménages qui sont en dessous d'une ou plusieurs des trois normes de logement

(adéquation, convenance et accessibilité financière) et qui devraient dépenser 30 % ou plus de leur revenu brut pour accéder à un autre logement répondant aux trois normes dans la même collectivité.

- Dans certaines villes comme Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) et Whitehorse (Yukon), 90 % de la population itinérante est autochtone. À Toronto, les Autochtones de l'Ontario représentent 15 % des sans-abri, alors qu'ils ne représentent que 0,5 % de la population totale.
- Quarante pour cent des enfants autochtones vivent dans la pauvreté. La moyenne nationale est de 19 %.
- Le surpeuplement est un problème plus fréquent chez les ménages autochtones que chez les ménages non autochtones.
- Les groupes au sein des collectivités autochtones identifiés comme étant les plus susceptibles d'avoir besoin d'une aide au logement sont les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes 2ELGBTQQIA+.

Principaux défis

- Contrairement aux peuples non autochtones, le phénomène de l'itinérance autochtone est le résultat direct de « la colonisation continue et du racisme qui (a) déplacé et dépossédé » les peuples autochtones à travers le Canada.
- Les besoins en matière de logement et le phénomène de l'itinérance des Autochtones vivant hors réserve sont peu pris en compte dans les politiques et les programmes de logement fédéraux existants.
- Le financement de 1,5 milliard de dollars de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) fondé sur les particularités autochtones cible les collectivités des réserves, les zones de revendications territoriales des Inuits et certains groupes métis, mais il ne prévoit pas de soutien ciblé pour les collectivités autochtones en milieu urbain et n'est pas accessible à l'ensemble des communautés autochtones.
- D'autres fonds sont soumis à des appels d'offres concurrentiels accessibles à des organisations non autochtones, ce qui exacerbe les inégalités et l'incapacité des groupes autochtones à obtenir un financement stable pour leurs programmes.
- Certains Autochtones sont particulièrement susceptibles d'avoir besoin d'un logement pour échapper au danger et au préjudice. Il s'agit notamment des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes 2ELGBTQQIA+ et des personnes handicapées. Ces groupes sont également les plus susceptibles de ne pas pouvoir accéder aux mesures de soutien social existantes, et ont donc besoin de services de soutien ciblés et culturellement adaptés aux problèmes intersectoriels en question.
- Les besoins en matière de logement et l'itinérance sont étroitement liés à la discrimination dont les peuples autochtones font l'objet dans la société en général en raison des politiques et des attitudes coloniales.
- La gestion des services de logement par les collectivités autochtones elles-mêmes est essentielle pour surmonter les conséquences historiques de la discrimination.

Services de logement offerts par les organisations affiliées provinciales et territoriales du CPA

Le CPA rassemble 10 organisations provinciales et territoriales d'un océan à l'autre. Les programmes de logement existants de ces organisations démontrent le besoin généralisé d'aide au logement dans la population autochtone hors réserve et chez les Indiens non inscrits, ainsi que la capacité de gérer les programmes et d'administrer les fonds.

Ces programmes peuvent être considérablement renforcés si des ressources adéquates sont fournies. Ils sont imputables aux populations qu'ils servent et veillent à ce que les programmes correspondent aux besoins des collectivités.

Les organisations affiliées provinciales et territoriales du CPA offrent une vaste gamme de services de logement, notamment :

- Alliance autochtone du Québec – Services de logement;
- Conseil des Autochtones de la Nouvelle-Écosse – Programme d'itinérance autochtone en milieu rural;
- Conseil des Autochtones de la Nouvelle-Écosse – Groupe pour le logement des Autochtones en milieu rural;
- Conseil des Autochtones de la Nouvelle-Écosse – Société du logement de Wenjikwom;
- Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard – Société de logement de Nanegkam;
- Conseil des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard – Société de logement autochtone;
- NunatuKavut – Programme de réparations domiciliaires;
- NunatuKavut – Programme d'infrastructure;
- Association du Congrès des Autochtones de l'Alberta – Mesures de soutien en matière de logement et d'itinérance.

Recommandations du CPA relativement au budget de 2020

Pour le budget de 2020, le CPA a rédigé la recommandation suivante comme point de départ pour établir un financement stable à long terme concernant les mesures d'aide au logement destinées aux Autochtones vivant en milieu urbain. Cette recommandation rejoint les objectifs à long terme du CPA, qui visent à garantir que les peuples autochtones hors réserve et les Indiens non inscrits de partout au Canada puissent accéder à des services de logement stables et abordables.

Créer un plan d'action pour des logements inclusifs et abordables pour les peuples autochtones dans les collectivités urbaines et rurales

Le budget de 2017 a accordé 225 millions de dollars sur 11 ans pour des logements abordables et culturellement adaptés aux populations autochtones vivant hors réserve. Cependant, la demande de logements supervisés, de logements abordables, de logements sociaux, de subventions permanentes et de réparations de logements dépasse largement ce montant.

Entre 2011 et 2016, le nombre de ménages autochtones vivant hors réserve au Canada et ayant des besoins impérieux de logement est passé de 95 870 à 118 500. Aujourd'hui, 18 % de l'ensemble des ménages autochtones ont des besoins impérieux en logement, contre 12 % des ménages canadiens non autochtones¹. Parmi les ménages autochtones ayant des besoins impérieux de logement, 19 % sont des Indiens non inscrits².

Le caractère abordable est le facteur principal des besoins impérieux de logement pour les populations autochtones hors réserve : 42 000 ménages consacrent 50 % ou plus de leur revenu au logement³. La « profondeur » des besoins impérieux de logement, c'est-à-dire la différence entre le revenu et le coût d'un logement convenable, est particulièrement prononcée pour les ménages autochtones locataires subventionnés, où la profondeur médiane des besoins de

logement est de 64 % supérieure à celle des ménages non autochtones locataires subventionnés⁴.

Le CPA appelle à une répartition du financement dans le cadre des programmes de la Stratégie nationale sur le logement pour protéger et développer des logements pour les familles autochtones dans les villes et les collectivités rurales. La Commission royale sur les peuples autochtones a recommandé de soutenir les peuples autochtones hors réserve en rétablissant et en augmentant le financement de nouveaux logements sociaux et les subventions hypothécaires par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en accordant plus d'autonomie et de latitude aux fournisseurs de services autochtones et en subventionnant le logement locatif (recommandation 3.4.14)⁵.

Plusieurs subventions de la SNL sont disponibles pour financer les nouvelles constructions, la réparation et la rénovation des logements et la construction de logements locatifs. Cependant, la nature concurrentielle du financement de la SNL représente un obstacle systémique aux besoins de logement des peuples autochtones hors réserve. Les organisations disposant de ressources pour adapter les demandes aux processus concurrentiels ne sont pas nécessairement celles qui sont en relation avec les collectivités locales et qui doivent leur rendre des comptes.

Le CPA cherche également à obtenir un engagement fédéral pour développer conjointement une stratégie de construction de logements pour les Autochtones en milieu rural et urbain. Les solutions liées aux logements pour les Autochtones doivent être dirigées par les collectivités autochtones. Jusqu'à présent, la SNL a misé sur des organisations autochtones nationales représentant les Premières Nations, la nation métisse et les Inuits, mais le CPA est la seule organisation mandatée pour représenter notre électorat. Une stratégie communautaire est nécessaire pour évaluer et répondre aux besoins spécifiques des populations autochtones en matière de logement en milieu rural et urbain.

Le CPA demande cinq millions de dollars sur trois ans pour l'élaboration conjointe d'une stratégie et 100 millions de dollars par année pour la construction de logements abordables destinés aux Autochtones vivant en milieu urbain et rural et accessibles aux familles d'Autochtones hors réserve, d'Indiens non inscrits, de Métis et d'Inuits du Sud.

Résolutions en matière de logement adoptées par le CPA lors de son assemblée générale annuelle de 2019

Lors de son assemblée générale annuelle de 2019, le CPA a adopté deux nouvelles résolutions accordant la priorité aux questions relatives au logement pour l'année à venir. Ces résolutions demandent au CPA de plaider en faveur de programmes de logement gérés par la collectivité pour les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant hors réserve et de donner la priorité aux services aux sans-abri et à la sensibilisation des personnes vulnérables.

Résolution en matière de logement

Attendu qu'en décembre 2018, le Congrès des peuples autochtones a conclu un accord politique avec le gouvernement du Canada afin d'établir une relation renouvelée fondée sur les droits, le respect, la coopération et le partenariat;

Attendu que l'objectif commun est de combler l'écart socio-économique entre les peuples autochtones et non autochtones;

Attendu qu'en signant l'accord, le gouvernement s'est engagé à travailler sur des questions liées aux droits, aux intérêts et aux besoins de ses électeurs;

Attendu qu'un logement sûr et abordable est essentiel à la santé et au développement de tous les peuples;

Attendu que le rapport de recherche de 2019, intitulé Autochtones en milieu urbain – Qui ne sont pas seulement de passage, souligne que le gouvernement fédéral continue d'ignorer la crise grandissante du logement pour les autochtones et se concentre plutôt sur le logement dans les réserves, et que les ménages éprouvent « de graves difficultés de logement ». Ces facteurs ont entraîné une crise du logement et une augmentation de l'itinérance;

Par conséquent, il est résolu que le Congrès des peuples autochtones négocie, dans le cadre de l'Accord politique entre le Canada et le Congrès des peuples autochtones de décembre 2018, une stratégie de logement hors réserve pour permettre la création de programmes de logement gérés par les collectivités;

Il est en outre résolu que la stratégie permette aux collectivités de fixer les niveaux de revenus et de gérer les programmes de logement à l'échelon provincial;

Il est en outre résolu que la stratégie soit assortie de niveaux de financement adéquats et acceptables afin de garantir une réponse aux besoins en matière de logement des peuples autochtones hors réserve.

Résolution en matière d'itinérance

Attendu qu'avec la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie nationale sur le logement, le Canada a ratifié la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, qui reconnaît le logement comme un droit fondamental;

Attendu que les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain sont représentés de façon disproportionnée dans la population des jeunes itinérants en milieu urbain;

Attendu qu'une résolution a été présentée à l'Assemblée générale annuelle de 2018 par Joseph Wade White et Micheal Hull du Conseil autochtone de la Nouvelle-Écosse demandant que des mesures supplémentaires soient prises pour élaborer une stratégie visant à résoudre le problème du logement hors réserve;

Attendu que dans le mémoire final du Congrès des peuples autochtones soumis dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, l'une des recommandations concernait le financement d'une stratégie dirigée expressément par des organisations autochtones hors réserve dans le cadre des programmes fédéraux de logement actuels et futurs destinés aux Autochtones hors réserve;

Il est donc résolu que le Congrès des peuples autochtones et ses organisations provinciales et territoriales affiliées recherchent du financement et fournissent d'autres ressources qui aideront les populations autochtones en milieu urbain à trouver des solutions d'hébergement d'urgence et des logements abordables pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes vulnérables.